



TROPHEE BAILLI DE SUFFREN 2018

17^{eme} édition du 23 juin au 4 juillet

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION

Le trophée du Bailli de Suffren est organisé par la **SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ** (SNST, Var, France), le **YACHT CLUB PORTO ROTONDO** (YCPR, Sardaigne, Italie), **YACHTING MALTA**, le **ROYAL MALTA YACHT CLUB** et le **MALTA TOURISM AUTHORITY** (Gozo, La Valette, Malte), coordonnés par le **MARENOSTRUM RACING CLUB** (MRC, Saint-Tropez, France).

2. RÉGLEMENTS

L'épreuve est régie par les textes en vigueur suivants :

- Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile en vigueur, y compris les prescriptions de la FFV,
- Les règles de la jauge CIM pour les voiliers d'Epoque et Classiques, et celles des « Classique racers IOR »
- Les règles de la jauge IRC pour les voiliers récents.
- Le présent avis de course,
- Les Instructions de Course remises à l'inscription à Saint-Tropez avant le départ,
- La Règlementation Spéciale Offshore catégorie 3 avec radeau de survie,
- La « réglementation spéciale pour le Trophée du Bailli de Suffren »

L'organisation fournira aux bateaux n'ayant pas de numéro de voile un cognard contre une caution de 75€ payable à la SNST. Dans tous les cas, la langue française prévaudra dans l'interprétation des textes en cas de différend.

3- PARCOURS

Le parcours est du type A « haute mer » selon les règles CIM, navigation « au large » selon les normes de l'Union Européenne. La longueur du parcours est de 580 nautiques environ avec deux escales.

- **Saint-Tropez > Porto Rotondo (Sardaigne)** **193 NM environ**
"LA COPPA DEI QUATTRO MORI"
- **Porto Rotondo > Trapani (Sicile)** **230 NM environ**
"LA COPPA DEI GATTOPARDI"
- **Trapani > Ile de Gozo (Malte)** **157 NM environ**
"THE CORSAIRS' CUP"

Pour permettre à un maximum de bateaux de rallier l'escale suivante et en fonction des prévisions météo, des réductions de parcours à des portes de passages obligatoires pourront avoir lieu. Elles seront décidées au briefing avant chaque départ.

4. L'ESPRIT DE LA COURSE

Cette course-croisière se veut être une « course de gentlemen ». La compétition doit rester amicale entre ces bateaux d'exception. Si « la victoire est jolie », l'essentiel est néanmoins le plaisir de naviguer ensemble, de faire escale et la fête dans des sites privilégiés en Méditerranée, et ce, dans le respect du « Fair Sailing » (ISAF), de « l'Esprit corinthien » (IYCP), de la « Charte de la Belle Classe » (YCM), de l'environnement (« Écogestes »), de la « Citoyenneté de la Mer » (SNSM), des règles de sécurité (FFV, CIM, TBS) de l'Étiquette navale (YCF) et du « Décalogue du Gentleman Sailor » (TBS)

5. PROGRAMME

- Jeu**di 21 juin: Accueil des concurrents à la SNST, amarrage au quai Suffren.
- Vend**redi 22 juin : Accueil des concurrents à la SNST, « Dîner des Armateurs » offert aux équipages.
- Sam**edi 23 juin: Départ à 12h00 vers Porto Rotondo (Sardaigne)
- Lun**di 25 juin : Arrivée à Porto-Rotondo, Amarrage à la marina de Porto-Rotondo
Heure limite d'arrivée: mardi 27 juin à 12h00
« Dîner des Capitaines » offert aux équipages.
- Mer**credi 27 juin : Briefing à 9h00 au YCPR, départ à 12h00 vers Trapani (Sicile).
- Vend**redi 29 juin Arrivée à Trapani (Sicile), amarrage à la marina « Vento di Maestrale »
Heure limite d'arrivée samedi 1^{er} juillet à 14h00
- Sam**edi 30 juin : « Dîner des guépards » offert aux équipages.
- Dim**anche 1^{er} juillet : Briefing à 9h00 à la marine, départ à 12h00 vers L'île de Gozo (Malte).



Mardi 3 juillet : Arrivée à l'île de Gozo, amarrage à Mgarr Marina
Heure limite d'arrivée mercredi 5 juillet à 12h00

Mercredi 4 juillet : Déplacement vers le Yacht Club de Malte à Ta'Xbiex , remise des prix et « *Diner des Chevaliers Corsaires* » offert aux équipages au club house.

Vendredi : 6 juillet Libération des places au port.

6. CLASSES ADMISES

Les classes admises sont:

- les voiliers de Tradition: Epoque et Classiques jaugés CIM
- Les voiliers de la classe IOR
- Les bateaux jaugés IRC
- D'autres classes présentant un intérêt esthétique, historique ou particulier pourront être invitées.

La course est ouverte aux bateaux habitables de plus de 11 mètres (Ltpour les bateaux jaugés CIM, Lwp pour la jauge IRC, notés sur le certificat de jauge).

Dans chaque classe, il devra y avoir au moins trois concurrents. Dans le cas contraire, soit des regroupements seront effectués, soit ces bateaux pourront être acceptés à titre d'accompagnement « hors course ».

Le nombre des concurrents est limité à 25. Les bateaux jaugés IRC et les voiliers d'autres classes candidates pourront être admis en fonction des places disponibles laissées par les bateaux de tradition.

7. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront parvenir avant le samedi 4 juin à la SNST, accompagnées :

- du formulaire original ci joint de « Demande d'admission » avec déclaration signée d'acceptation et de respect des règles de l'épreuve,
- de la liste de l'équipage, complétée éventuellement sur place avant le départ,
- du certificat de jauge CIM ou IRC (copie) en cours de validité,
- de l'attestation de l'assurance du bateau pendant les compétitions à la voile,
- d'une ou plusieurs photos du bateau et éventuellement des copies de son palmarès,
- le tableau de la réglementation spéciale pour le Trophée du Bailli de Suffren rempli et signé par le chef de bord,
- des frais (non soumis à la TVA) de constitution de dossier :
 - 500 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwp inférieure ou égale à 15m,
 - 750 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwpsupérieure à 15m et inférieure ou égale à 20m,
 - 1100 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwpsupérieure à 20m et inférieure ou égale à 25m,
 - 1400 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwpsupérieure à 25m.

L'admission définitive d'un bateau sera décidée par les organisateurs après examen du dossier d'inscription ci-dessus. Les Instructions de Course, seront mises à la disposition des concurrents au Secrétariat de la SNST à partir du vendredi avant le départ une fois l'inscription du bateau terminée.

« La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité » (Règle fondamentale n°4 des RCV).

8. CONTRÔLES ET JAUGE

Un certificat de jauge peut être obtenu auprès de :

- CIM/AFYT Roger GIBERT, +33(0)6 20 41 24 66, ar.gibert@wanadoo.fr
- IRC Michel DUCHATELLE, +33(0)6.09.07.18.89 mduchatelle@orange.fr
Hélène SILVE, +33(0)6.64.72.61.79 helene.silve@orange.fr

Un contrôle complet du bateau sera fait avant le départ pour vérifier qu'il respecte le « Tableau de la réglementation spéciale » pour le Trophée du Bailli de Suffren.

Des contrôles à bord des bateaux pourront être effectués avant le départ de Saint-Tropez, aux escales et à l'arrivée, à la demande du Comité de Course, du Jury ou de la Direction de Course.

9. EQUIPAGE

Le nombre minimum de personnes à bord devra être, pour tous les bateaux, égal au minimum à : 4 (bateaux de 11 à 15m), 5 (15 à 20m), 6 (+20m).

Le capitaine devra s'assurer sous sa seule responsabilité que son équipage a la compétence technique, l'état de santé, la préparation physique, l'équipement et l'expérience sportive nécessaires pour participer à une course au large de plusieurs jours avec navigation de nuit, et possède bien pour chacun un passeport ou une carte d'identité en cours de validité pour l'Union Européenne.

10. CLASSEMENTS ET PRIX

10.1 Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera. Le classement se fera pour chaque classe en temps compensé « temps sur temps »

10.2 Des prix seront distribués comme suit :



- Le « Sabre d'Honneur de l'Amiral Satan » est réservé aux Voiliers de Tradition,
- Prix pour chacune des classes représentées : yachts « d'époque », « Classiques », « IOR », bateaux jaugés IRC » et autre(s) classe(s) invitée(s)
- Prix d'étape remis à Porto Rotondo par le Yacht Club Porto Rotondo, à Trapani et à Malte par le *YACHTING MALTA*, le *ROYAL MALTA YACHT CLUB* et le *MALTA TOURISM AUTHORITY*,
- Prix de la Ville de Saint-Tropez,
- Prix du Yacht Club de France, Prix de l'AFYT,

11. PUBLICITE

Un pavillon partenaire pourra être remis par le comité d'organisation à chaque concurrent. Il devra être hissé sur l'étai à chaque escale conformément à la réglementation 20.4 de l'ISAF

12. PLACES AUX PORTS

Les bateaux régulièrement inscrits bénéficieront dans la limite des disponibilités d'une place gratuite exclusivement durant leur séjour dans les ports visités, notamment à Saint-Tropez du vendredi 22 juin à 12h au samedi 23 juin midi, à Porto-Rotondo, à Trapani, Gozo et à Malte du mardi 3 juillet midi au vendredi 6 juillet midi.

A St-Tropez : possibilité d'amarrage dès le jeudi précédent la régate à 50% du tarif sur réservation directe auprès de www.port-de-saint-tropez.com. La place attribuée devra être respectée. L'amarrage, la sécurité à bord, le comportement à terre et le respect de l'environnement sont sous l'entière responsabilité du capitaine de chaque bateau.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 des RCV, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate avant, durant et après l'épreuve.

14. ASSURANCE

Tous les concurrents français ou étrangers doivent posséder une garantie de responsabilité civile à l'égard des tiers lors de compétitions à la voile pour tous dommages corporels et matériels.

Pour les concurrents français, la licence FFVoile valide, obligatoire, tient lieu d'attestation d'assurance.

Les mineurs devront avoir une autorisation parentale à embarquer et à sortir du territoire national.

Les concurrents étrangers, non titulaires d'une licence FFVoile, devront fournir une attestation originale de leur assureur en français ou anglais, dont le montant de la garantie devra être exprimé en euros, dollars ou livres sterling UK. Une licence de voile française (FFVoile) peut être également délivrée sur place avant le départ à tout concurrent, muni d'un certificat médical valide.

15. SUIVI DES CONCURRENTS

Chaque bateau se verra attribuer une balise permettant un suivi des concurrents par la Direction de course, le Comité de course, le Jury et les internautes.

16. SECURITE

Afin de permettre une communication entre les bateaux et les organisateurs, une **VHF fixe** puissance 25W avec une **antenne en haut du mât** est **obligatoire**.

SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ

BP72

Club House du nouveau port
83992 SAINT-TROPEZ Cedex

Tel : +33(0) 494 973 054 Fax : +33(0) 494 978 700

Site internet : www.snst.org

E-mail : info@snst.org

MARENOSTRUM RACING CLUB

c/o Société Nautique de Saint-Tropez

BP 72

Club House du nouveau port
83992 SAINT-TROPEZ Cedex

